FICHE DE DEMANDE DE RESERVATION ALSH RIBAMBELLE - DECEMBRE 2026

RESPONSABLE LEGAL

Nom prénom

Adresse complète

Téléphone (obligatoire)

Email (obligatoire)

ENFANT(S)

Nom, Prénom, Age au moment de l'inscription

Nom, Prénom, Age au moment de l'inscription

Merci d'indiquer ci dessous les coordonnées du payeur, si celui est différent du responsable légal.

Nom prénom, Adresse complète

Téléphone (obligatoire)

Possibilité d'accueil en journée ou demi journée avec ou sans repas.

DATE	MATIN	REPAS	APRES-MIDI
21/12/2026			
22/12/2026			
23/12/2026			
24/12/2026			

Pour rappel, les horaires d'arrivées/départs sont les suivants : **7h-9h30, 11h30-12h, 13h30-14h, 16h30-19h.** Tout départ/arrivée en dehors de ces horaires doit être justifié par un impératif médical et la demande doit être faite le plus tôt possible à la direction.

Cette fiche est à retourner à l'ALSH Ribambelle par mail *alribambelle@ville-seilhac.com* ou en main propre. Les inscriptions sont traitées en fonction de leur date de reception **dans la limite des places disponibles.**
Pour effectuer une reservation, le dossier d'inscription ALSH 2026-2027 doit être complet, dans le cas contraire, l'enfant ne sera pas accueilli. Toute reservation, vaut acceptation du reglement en vigueur.

Toute demande d'annulation doit être faite une semaine avant (par exemple : le jeudi 5 pour le jeudi 12). Passé ce délai, **la demi journée ou journée complète sera facturée (sauf si justificatif médical).**

La CAF, la MSA et Tulle Agglo participent financièrement au fonctionnement de cette structure.